



RAPPORT



RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LE
DETOURNEMENT ENGUINEE
DE
MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES
D'INSECTICIDES A LONGUES DUREE
D'ACTION VENDUES AU MALI

MARS 2020

Rapport réalisé par Moussa Moïse SYLLA
Avec
L'accompagnement de la COFEL, représentation
Guinéenne de l'Observatoire Communautaire sur l'Accès
aux Services de Santé (OCASS)

CONAKRY - 7 MARS 2020

Table des matières

	1
LISTE DES SIGLES UTILISES	3
I- INTRODUCTION	3
II- PRESENTATION DE LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME EN GUINEE	3
III-OBJECTIF DE L'ENQUÊTE	4
IV-METHODOLOGIE	4
V- 3^{EME} CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DES MILDAS	4
VII - COMPOSITION COMMISSION PLANIFICATION ET GESTION DE LA CAMPAGNE MILDA 2019	6
VIII- NOTE DE SERVICE COMITE NATIONAL DE COORDINATION	6
IX- DU TRANSPORT ET STOCKAGE DES MILDAS	6
X- PREMIER CAS DE DETOURNEMENT DES MILDAS A CONAKRY	8
XI- DEUXIEME CAS DE DETOURNEMENT DES MILDAS SUR LE TERRITOIRE GUINEEN :	9
XII- DECOUVERTE AU MALI DE MILDAS DETOURNEES PORTANT DES INSIGNES DE LA SIERRA LEONE	10
XIII- DÉPART D'UN JUGE D'INSTRUCTION GUINÉEN AU MALI	10
XIV- LES MILDAS DÉTOURNÉES A LA GUINÉE	11
XIV-1 DU COMMUNIQUE DES CONSEILS DES GUINEENS AU MALI	12
XIV-2 PROCES-VERBAL N°7 COMMISSARIAT 12^{EME} ARRONDISSEMENT DE BAMAKO	12
XIV-3 LE DEPUTE MAMADOU N'FA SIMPARA, LE ROI DE LA VENTE DES MILDAS DETOURNEES	12
XIV-4 KANTARA KANTAKO, L'HOMME DE MAIN DE SIMPARA	13
XIV-5 MAHMADOU DIABY, LE FOURNISSEUR DES MILDAS DETOURNEES DE LA GUINÉE	13
XIV-6 SORY FOFANA DIT ROUGEOT	13
XIV-7 SYNTHÈSE :	14
XV-REMARQUES	15

LISTE DES SIGLES UTILISES

- **COFEL** : Coalition des Femmes Leaders de Guinée
- **PNLP** : Politique Nationale de Lutte contre le Paludisme
- **MILDA** : Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action
- **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- **MSHP** : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- **OMVS** : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
- **PMI** : President's Malaria Initiative
- **AMF** : Against Malaria Foundation
- **CMC** : Centre Médicaux Communaux
- **CRS** : Catholic Relief Services

I- INTRODUCTION

Sur 228 millions de personnes atteintes, 405 ,000 sont décédées en 2018 de paludisme dans le monde. Et le continent Africain comptabilise à lui tout seul, 94% de ces cas de décès avec en majorité les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans touchés. (Dernier rapport sur le Paludisme du Fonds Mondial)

Pour la même année, la contribution totale des acteurs a atteint 2,7 milliards de dollars américains selon les estimations (OMS). L'objectif à atteindre est de l'ordre de 5 milliards de dollars américains, conformément à la Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030. Le Paludisme reste donc une préoccupation mondiale.

II- Présentation de la Lutte contre le Paludisme en Guinée

Auprès de l'OMS, il a été créé un programme mondial de lutte contre le paludisme dont, la mission est de coordonner toutes les actions se rapportant à l'élimination de cette pandémie. Une stratégie technique de lutte contre le paludisme a été adoptée par l'assemblée mondiale de la santé en 2015 qui, fournit un cadre propre à tous les pays endémiques.

La Guinée, fait partie de ces pays de l'Afrique Subsaharienne qui connaissent une transmission pérenne du paludisme.

A l'instar des autres pays africains touchés, en Guinée, il existe une politique nationale de lutte contre le paludisme qui reconnaît que cette pathologie représente la première cause de décès, de consultation, d'hospitalisation dans les formations sanitaires.

En Guinée, toute la population est exposée au paludisme mais, les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes encore plus. En 2013 et en 2016, la Guinée à travers le PNLPA a organisé deux campagnes nationales qui ont permis de distribuer 5,765,811 MILDA en 2013 puis 7,891,266 MILDA en 2016 et d'atteindre un taux d'utilisation de 63% au sein des populations (MICS 2016)

Pour éradiquer cette maladie dont l'agent vecteur fait 100 à 400 piqûres infectantes par an et par homme, la PNLPA s'est dotée d'une vision intitulée : Une Guinée sans Paludisme pour un Développement Socioéconomique durable.

Cette vision s'appuie sur des stratégies nationales de lutte contre le paludisme conformément aux recommandations de l'OMS, elles s'articulent notamment, autour de :

- ✓ Mesures de prévention
- ✓ La Lutte contre les vecteurs du paludisme qui comprend : la distribution des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA)

III-OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Le 13 septembre 2019, les partenaires traditionnels de la Guinée, engagés dans la lutte contre le paludisme vont adresser un courrier d'alerte au ministère de la santé et des affaires sociales du Mali. Dans cette alerte, ils informent les autorités en charge de la santé au Mali du détournement à la Guinée d'une importante quantité de moustiquaires vers Bamako.

Il s'agit de Moustiquaires Imprégnées à Large Durée d'Action (MILDA) destinées aux populations guinéennes et qui ne sont pas à vendre. Une telle opération n'aurait pas pu s'opérer en Guinée sans une complicité ou une négligence notoire des autorités en charge de la campagne 2019 de distribution des MILDAS.

Cette enquête a porté sur le circuit du détournement de ces MILDAS, le modus operandi utilisé et le niveau d'implication des différents acteurs.

IV-METHODOLOGIE

Elle a consisté à interviewer quelques acteurs clés ayant pris part à la campagne 2019 de distribution des MILDA sur toute l'étendue du territoire national. L'enquête a aussi concerné les témoins de cette rocambolesque affaire au Mali et, toute la documentation relative à la procédure judiciaire enclenchée à Bamako.

V- 3^{ème} Campagne de Distribution des MILDA

Pour la mise en œuvre du plan stratégique de lutte contre le paludisme 2018-2022, la République de Guinée a organisé la troisième campagne nationale de distribution de masse des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'Action MILDA 2019.

Cette activité d'envergure a été mise en œuvre grâce à l'appui technique et financier des partenaires tels que le Fonds Mondial (CRS, ChildFund et Plan), USAID/PMI (Stop palu+, GHSC-PSM, HRH2030), la Fondation contre le Paludisme (AMF) et l'OMVS. Elle s'est déroulée en cinq étapes : la macro-planification, la micro-planification, le dénombrement, la distribution, la visite à domicile post distribution.

2019 représente la troisième campagne de distribution des MILDA . Cette campagne a mobilisé plus de 8 millions de MILDAS d'une valeur de 35 millions de dollars, financés essentiellement par les partenaires engagés dans la lutte, notamment, le fonds mondial, le gouvernement américain dont l'appui est passé de 10 à 15 millions de dollars en 2019. Cette campagne de masse avait pour objectif de donner 1 moustiquaire pour 2 personnes, le besoin réel sur le terrain s'élevait à 8, 824,156 MILDA. La campagne devrait donc atteindre les objectifs suivants :

- Atteindre 100 % des foyers pour identifier les bénéficiaires et fournir des coupons qui seront échangés contre des MILDAS ;
- Distribuer les MILDAS à 100 % des bénéficiaires présentant un coupon aux sites de distribution ;
- Amener au moins 90 % des bénéficiaires des MILDA distribuées à les accrochées dans les foyers pour réduire la transmission du paludisme et atteindre la couverture universelle.
- Amener au moins 90 % de la population à dormir sous MILDA. (Données PNLP)

Des agents distributeurs formés à cet effet ont la charge de distribuer à chaque ménage le nombre de MILDA mentionné dans le coupon lors de la période de dénombrement. (Une MILDA par couchette). Pour veiller à une bonne distribution dans les ménages, une chaîne de supervision à différents paliers est mise en place :

- ✓ Du chef de village
- ✓ Superviseur de proximité au site de distribution
- ✓ Superviseur sous-préfectoral
- ✓ Superviseur préfectoral
- ✓ Superviseur de région
- ✓ Superviseur du niveau central

Sur le plan national, les coordinations des activités de la campagne ont été assurée par un comité national de coordination (CNC) crée par un arrêté ministériel et qui dispose de quatre (4) commissions techniques :

- 1-Commission Planification
- 2-Commission Logistique
- 3-Commission Communication
- 4-Commission Suivi-évaluation

Au total, la campagne a coûté 30,545,243 USD dont 61% pour l'achat des MILDA et 39% consacrés aux couts opérationnels. Le cout moyen par MILDA distribuée est de 3,67 USD. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu de la contribution des partenaires au financement de la campagne :

1-Tableau

Partenaires	Nombres de MILDA achetés	Contributions financières		
		Coûts des MILDA USD	Coûts opérationnels USD	Coûts Totaux USD
Fonds Mondial	1 884 285	3 736 035	7711 436	23 910 444
AMF	4 799 300	8 878 705		
Fonds Mondial MILDA de la routine	458 116	1 017 018		
OMVS/BM	524 950	2 567 250		
PMI/USAID MILDA de Campagne	950 000	2 192 537	4 100 000	6 634 799
PMI/USAID MILDA de routine	141 900	342 262		
Total	8 758 551	18 733 807	11 811 436	30 545 243

VII - Composition Commission Planification et Gestion de la Campagne MILDA 2019

Le 12 Septembre 2019, le ministre de la santé va établir la liste des membres des commissions nationales de coordination de la campagne MILDA 2019. Selon la structure fonctionnelle du ministère de la santé, le programme de la lutte contre le paludisme est du ressort de la Direction Nationale des Grandes Endémies et de la Lutte contre la Maladie. Le premier responsable de cette Direction est Dr Timothée Guilavogui mais, il sera relégué au deuxième niveau de la commission. Dr Eugène Kama Lama sera nommé Coordonnateur National ; lui et le ministre de la santé signeront conjointement cette liste nominative : Dr Eugène Kaman LAMA et Dr Edouard Niankoye LAMA. Il n'a pas été surprenant que des observateurs fassent une fixation sur les noms des deux premiers responsables de cette campagne nationale sont identiques.

Ensuite, le troisième personnage de cette liste, est Dr Yamoussa Yattara, Directeur national de la santé communautaire. Il se trouve que ce Dr ne s'appelle pas Yamoussa mais plutôt Facinet Yattara . C'est peut-être anecdotique mais, cela dénote de la légèreté qui enveloppe le travail qui a été fait.

Enfin, la liste comprend en tout 29 personnes cependant, il y en avait que 23. Six personnes manquaient à l'appel, les représentants des ministères de la défense, de la décentralisation, de l'environnement, des affaires sociales et, de la croix rouge. Il s'agit là d'un document qui dévoile la liste des 29 membres devant coordonner la campagne nationale de distribution des moustiquaires sur toute l'étendue du territoire nationale, les manquants viennent appuyer le fait que la commission a été composée sans grande précaution. Il faut rajouter que des membres de la commission ont été surpris de voir leurs noms inscrits sur cette liste or, ils n'ont jamais pris part à la planification et à la gestion de la campagne des MILDAS. `

La liste des membres de la commission nationale nommée par le Ministre de la santé, aurait dû être signé exclusivement par le Ministre mais, le document comprend également la signature du premier responsable de ladite commission. Il signe l'acte qui le nomme. (Voir documents 2)

VIII- Note de Service Comité National de Coordination

Le 30 octobre 2018 va prendre une note de service approuvant le comité national de coordination de la campagne de distribution de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action 2019. Le ministre de la santé nommé comme vice-président de ladite commission Dr Mamadou Camara qui occupait la fonction de président de la commission suivi et évaluation de l'instance de coordination national des projets du fonds mondial. Le ministre de la santé ignorait qu'au moment où il signait cette note de service que Dr Mamadou Camara était déjà décédé.

IX- Du Transport et Stockage des MILDA

La mise en œuvre logistique opérationnelle de la campagne de distribution par le Programme National de Lutte contre le Paludisme et deux (2) partenaires : CRS et Stop Palu+.

Aucun des autres partenaires n'est intervenu dans les activités de logistique liées au transport des MILDA, ils sont intervenus uniquement dans l'achat puis, le contrôle et le suivi des activités.

a- **Transports du Port de Conakry vers les dépôts régionaux :**

Les MILDA achetées par les partenaires n’ont pas été transportées à l’intérieur du pays et dans les entrepôts de la même manière. Deux types de transports ont été utilisés :

- Les commandes du FM, PMI et OMVS ont été transportées par les fournisseurs eux-mêmes jusque dans les dépôts régionaux ;
- Les commandes AMF ont été transportées par CRS qui loué les services de Bolloré pour les acheminées dans les dépôts régionaux.

b- **Transports des dépôts régionaux vers les districts sanitaires (Zone PMI) et les CS (FM)**

Dans les zones sous la responsabilité de PMI, les MILDA ont été transportées vers les entrepôts des districts sanitaires sur la base d’un contrat établi avec une société nationale des transports, à l’issue d’un appel d’offre.

Dans les zones de CRS, les MILDA ont été directement transportées vers les CS à partir des dépôts régionaux.

c- **Stockage dans les entrepôts à Conakry et dans les régions**

Dans les zones FM et CRS, la sécurité des MILDA a été assurée par une entreprise de sécurité LAGUIPRES.

Dans les zones PMI, la sécurité des entrepôts préfectoraux, de districts / quartiers a été assurée par les communautés comme part de contribution ou de participation.

Cependant à Conakry, les entrepôts communaux ont été sécurisés par les agents de la police communale aux frais du partenaire d’exécution Stop Palu +

NB : Les MILDA financés par l’AMF ont été transportées par le FM/CRS du fabricant vers les dépôts régionaux tandis que les couts liés à leur distribution ont été pris en charge par FM/CRS et PMI/Stop Palu+ dans leurs zones d’intervention respectives.

Ci-dessous les activités et responsabilités des partenaires par zone d’intervention

Tableau 2

Partenaire/Bailleurs	Régions d'intervention	Activités/Responsabilités
Fonds Mondial	Nzérékoré, Kankan, Mamou, Faranah, Kindia (2 préfectures : Kindia et Telimélé)	Achats de MILDA, transport des MILDA acquises avec la subvention, transport des MILDA de l'OMVS du dépôt de Mamou vers les sites de distribution, transport des MILDA de l'AMF du fabricant aux dépôts régionaux puis des dépôts relevant de la zone FM vers les sites de distribution, Entreposage des MILDA, coûts opérationnels de la distribution des MILDA de sa zone d'intervention (19 préfectures)

PMI/USAID	Labé, Boké, Conakry, Kindia (trois préfectures : Coyah, Dubreka et Forécariah) et Dinguiraye	Achat de MILDA, transport des MILDA acquises avec MOP, transport des MILDA de l'AMF de l'entrepôt Régional vers les sites de distribution, Entreposage des MILDA de la zone d'intervention de PMI, coûts opérationnels de la distribution des MILDA de sa zone d'intervention (19 préfectures)
AMF	Boké, Kankan, Faranah, N'Zérékoré	Achat des MILDA (ces MILDA seront transportées par FM/CRS). Prise en charge des couts liés à la saisie des données de dénombrement et de distribution.
OMVS	Mamou	Achat des MILDA et transport jusqu'au dépôt de Mamou

La sécurisation de la campagne de nationale de distribution gratuite de masse des MLIDA constitue le tendon d'Achille de cette opération. Le détournement des MILDA pour le Mali trouve son origine dans failles de la commission chargé de la supervision. Les lignes qui vont suivre démontreront que les premiers cas de détournement des MILDA se sont opérés d'abord à Conakry.

X- Premier cas de détournement des MILDA à Conakry

La pratique dans la lutte contre le paludisme s'organise autour de partenaires traditionnels qui mettent la main à la poche et dont les efforts doivent être complétés par ceux du pays bénéficiaire, à savoir la Guinée. Pour la campagne de 2019, les financements ont été faits par le Fonds mondial, le PMI, l'OMVS, la Fondation contre le Paludisme (AMF).

Le Gouvernement guinéen ne déboursa aucun centime or, ce sont les populations guinéennes qui sont les premières bénéficiaires de cette campagne de distribution des MILDA.

En plus de n'avoir rien payé, le gouvernement, à travers le ministère de la santé et de l'hygiène publique va écrire à certains partenaires (PMI, AMF) impliqués dans la lutte contre le paludisme pour les informer que l'appui financier ne pouvait couvrir que l'achat de 7,987,295 MILDAS, il persistait encore donc un gap de 836,861 MILDA pour couvrir la ville de Conakry qui a un besoin total de 1,336,861 MILDAS. Pourtant ce gap aurait dû être comblé par la participation du gouvernement guinéen.

Le MSHP a donc annoncé qu'il utiliserait exceptionnellement les MILDA du programme de distribution de routine estimées à 990,775 MILDA pour combler le gap en vue d'organiser la campagne de Conakry avant la période pluvieuse.

Il se trouve que ces MILDAS du programme de distribution de routine étaient en partie, destinées aux hôpitaux publics, aux Centre Médicaux Communaux pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans. Cette couche vulnérable sera privée de sa dotation de MILDA.

Pourtant, le dernier rapport sur le paludisme indique qu'en 2018, près de 11 millions de femmes enceintes vivant dans des zones de transmission modérée en Afrique subsaharienne auraient été exposées à une infection palustre (rapport 2019 sur le paludisme dans le monde). Les pays où l'anémie grave chez les enfants de moins de 5 ans présentant un résultat positif à un test de dépistage du paludisme sont les suivants : le Sénégal (26 %), le Mali (16 %), la Guinée (14 %) et le Mozambique (12 %). Au regard ces statistiques, les femmes enceintes et les enfants sont plus exposés au paludisme que les autres couches sociales. Ils doivent être prioritaires.

Le Ministère de la Santé Hygiène Publique a indiqué pourtant dans la Politique Nationale Lutte contre le Paludisme que les MILDA doivent être distribuées à toutes les femmes enceintes et aux enfants.

Et mieux, à la page 12 de la PNL, il est indiqué que : Les MILDA doivent être distribuées en routine aux groupes cibles, de façon intégrée aux prestations des services de santé et à travers des approches communautaires novatrices.

Les courriers numéros 0552, 0553 (qui informent de l'utilisation des MILDA de routine pour la campagne de distribution à Conakry) sont adressés aux partenaires de CRS et le divisionnaire résident de CDC et PMI-Conakry, datent du 15 Mars 2019 et sont signés de Dr Edouard Nantoyen Lama ancien ministre de la santé. (Voir document 1 en annexe)

XI- Deuxième cas de détournement des MILDAS sur le territoire Guinéen :

Le 19 Mai 2019, en pleine campagne de distribution nationale, les partenaires techniques et financiers vont alerter sur la disparition de plusieurs moustiquaires dans la région administrative de Nzérékoré. Il faut souligner que sur l'ensemble du territoire national, seule la zone de N'Zérékoré a fait l'objet d'une supervision adéquate qui a permis de faire la situation des détournements des MILDA par district sanitaire.

Au fil des enquêtes dans cette zone qui relève de Plan Guinée car, après la distribution des moustiquaires imprégnées, il revenait à Plan Guinée de procéder à la Logistique inverse (c'est-dire qu'après la distribution des moustiquaires, le stock restant devrait être récupéré par plan-guinée), les résultats de cette enquête vont relever 69 ballons de six pièces de MILDAS détournées de leur destination. Les résultats des enquêtes repartissent les cas de détournement comme suit :

- N'Zérékoré : 43 Ballots +29 pièces
- Beyla : 12 Ballots + 41 pièces
- Lola : 5 Ballots + 41 pièces
- Yomou : 4 Ballots + 7 pièces
- Macenta : 3 Ballots + 10 pièces
- Kissidougou : 0 Ballot + 2 pièces
- Gueckedou : 0 Ballot + 0 pièce

En tout, 69 ballots + 6 pièces ont été retrouvés lors des opérations de recouvrement. Ceci correspond à 2950 MILDA dont 5900 personnes auraient pu être privées et donc exposées au paludisme pourtant mortel.

Les complices de ces détournements de MILDA sont des responsables des centres de santé, les chefs de quartiers. Par exemple à N'Zérékoré, au centre de santé dénommé Commercial, 07 ballots ont été détournés par une distributrice du nom de Wido Soropogui ATS en stage et

agent communautaire dans le même Centre de Santé. Son acolyte le chef de secteur 4 dans le quartier Touloupoulou comme urbaine de N'Zérékoré du nom de Jean Baptiste Zogbélemou, ils ont reconnu avoir vendu les 7 Ballots à 1.000.000 GNF à une dame du nom de Thérèse Kourouma commerçante à N'Zérékoré. 5 autres Ballots ont été détournés par le président du quartier ont été détournés par le président du quartier Touloupoulou du nom de Félix Haba. Cette précision sur la disparition de cette quantité de MILDAS en pleine campagne distribution, signifie que ce qui est arrivé à Bamako n'est pas un fait anodin.

XII- Découverte au Mali de MILDA détournées portant des insignes de la Sierra Léone

L'Etat Malien, à travers le PNLP-MALI a lancé un appel d'offres de recrutement d'un fournisseur local pour l'achat de moustiquaires au nombre de 200, 000 MILDAS, destinées à renforcer le stock de routine épuisé lors de la dernière campagne de distribution organisé dans le pays.

Le marché portait sur une dizaine de millions de francs CFA qui a été raflé sans grande difficulté par la société d'un député Malien du nom de Mamadou N'Fa SIMPARA.

Après enquête sur l'origine de ces MILDAS, il s'est avéré qu'elles portent les insignes de la Sierra Léone et qui ne sont pas destinées à la vente. Et, sur un stock annoncé de 200.000 moustiquaires, seules 117.500 moustiquaires étaient théoriquement présentes dans le magasin de ce député. Selon les gestionnaires du stock, le reste des moustiquaires ne serait pas encore livré. Il est vrai que les dimensions des deux types de moustiquaires présentes dans le magasin étaient différentes de celles des échantillons utilisés lors de la campagne de distribution de masse de MILDAs pour l'année 2019 en Guinée mais, il a été prouvé que c'est sur le territoire guinéen que ces moustiquaires détournées à la Sierra Léone ont transité pour être vendues au Mali. Fait plus grave, ces moustiquaires détournées de la sierra Léone vont être donc achetées par la société de l'honorable SIMPARA qui va à son tour les revendre à PSI –Mali à l'issue de cet appel d'offres biaisé portant sur un montant de 12 millions de CFA.

A ce jour les moustiquaires incriminées se trouvent dans les magasins de PSI-Mali.

XIII- DÉPART D'UN JUGE D'INSTRUCTION GUINÉEN AU MALI

Après la dénonciation par voie de presse de la découverte des MILDAS sur le Territoire de la République du Mali, Monsieur le Ministre d'Etat de la Santé et de l'Hygiène, DOCTEUR EDOUARD NIAKOYE LAMAH, a saisi Monsieur le Ministre de la Justice par plainte n°2930/MS/CAB/2019.

Une procédure judiciaire a été enclenchée donnant lieu à l'ouverture d'information contre personnes non dénommées (Réquisitoire contre X) pour les faits présumés d'abus de confiance, vol et recel de moustiquaires imprégnées, faits prévus et punis par les dispositions des articles 428, 373 et 485 du code pénal guinéen ;

Madame la Présidente du Tribunal de Première Instance a, par l'ordonnance N°162/P/TPI/2019, désigné **Monsieur Alphonse Charles Wright**, Juge d'Instruction du deuxième cabinet conformément **aux dispositions des articles 60 et 153 du code de procédure pénale.**

Parallèlement à la commission rogatoire Internationale, le juge a adressé au Ministère de la Santé et d'Hygiène publique à travers Monsieur le Ministre d'Etat de la Santé la Réquisition judiciaire n°031/2019 conformément aux dispositions de **l'article 175 du code de procédure pénale.**

Il a été requis les informations suivantes :

- La liste des agents, qu'ils soient de l'administration publique ou des organisations non gouvernementales qui sont intervenues dans l'identification des personnes cibles et la distribution des moustiquaires imprégnées ;
- Tous les documents relatifs signés par le Gouvernement guinéen à travers le Ministère de la Santé avec les partenaires Techniques et Financiers, destinés à la distribution gratuite des moustiquaires d'insecticides à longue durée d'action dans le cadre de lutte contre le paludisme ;
- Les fiches d'identification des personnes ayant bénéficié de la distribution gratuite des moustiquaires par région administrative ;
- Les rapports de mission effectués dans le cadre de la distribution des moustiquaires et la liste des chefs de mission ;
- Fournir à notre juridiction, toutes les informations sur la gestion de stocks de moustiquaires non encore distribué ;
- Communiquer à notre juridiction toutes les informations pouvant servir de base à l'instruction des faits poursuivis.

XIV- LES MILDA DÉTOURNÉES A LA GUINÉE

Le 1^{er} Novembre 2019, un juge d'instruction guinéen, Alphonse Charles Wright, a atterri à Bamako dans le cadre d'un transport judiciaire international sur le territoire Malien.

Sa réputation de rigueur l'a précédée car, une fois son arrivée annoncée sur le territoire Guinéen, des démarches pour le moins suspectes seront effectuées par le ministère de la santé et de l'hygiène publique. En effet avant son départ, le juge Alphonse Charles Wright avait pris des mesures à savoir :

-La saisine par voie de commission rogatoire internationale du Juge d'Instruction Malien saisi du dossier sur le fondement de la convention Générale de coopération en matière de justice existant depuis le 20 mai 1964 entre la République de Guinée et la République du Mali.

-Enfin, l'interdiction de toute enquête administrative sur le Territoire du Mali avant le transport judiciaire. Car, selon le juge d'instruction, une enquête administrative menée pour le Ministère de la Santé et par les Agents dudit Ministère n'est pas un mal en soit mais toutefois elle pourrait constituer un risque sérieux dans la conservation des indices et preuves matérielles des infractions. Car à cette étape de la procédure, la procédure judiciaire n'avait pas encore identifié de façon formelle les personnes susceptibles d'être **X**. De surcroît, les éléments de preuves étaient censés se trouver sur le Territoire Malien, sans occulter le fait que les présumés auteurs, co-auteurs ou complices pouvaient être toute personne à l'encontre de laquelle existerait d'indices graves et sérieux. Et c'est le ministère de la santé de la Guinée qui a la charge de chapeauter la campagne de distribution des MILDAS et de fait, le premier suspect dans ce dossier.

Cette deuxième mesure hautement importante et fondée du juge d'instruction sera ignorée par le MSHP qui va délibérément retarder le départ dudit juge sur le territoire Malien pour y dépêcher à toute allure une délégation composée de trois personnes à savoir : **DOCTEUR MAMADOU BINNE CAMARA**, chef de mission en service au programme National de Lutte contre le Paludisme (numéro de téléphone +224-620-71-12-58 ; **MONSIEUR MALICK CAMARA** agent en service du Programme National de Lutte contre le Paludisme et **Monsieur Mamadou Saliou Sow au service à Catholique Relief**.

SIR : Ils sont venus le 20 octobre et leur mission a pris fin le 26 octobre 2019.

Ils vont donc agir sur le terrain Malien considéré comme la scène du crime en violation de l'interdiction du juge d'instruction et agiront tous seuls sans la présence de l'agent consulaire de l'ambassade Guinée au Mali. A la fin de leur mission, ils ne laisseront également aucune copie de leur rapport à Monsieur l'ambassadeur de Guinée au Mali. Ce qui est assez douteux quant au contenu dudit rapport qui, ne situe aucune responsabilité, du moins, pas celle du ministère de la santé et des organisations auxquelles ils appartiennent.

Le juge d'instruction aura des séances de travail avec tous les acteurs judiciaires qui ont pris part à l'instruction de ce dossier à Bamako et se rendra sur le terrain pour toucher du doigt la réalité des faits.

XIV-1 Du communiqué des Conseils des Guinéens au MALI

Très tôt, le 15 septembre 2019, le président du Conseil des Guinéens au Mali va rédiger un communiqué numéro 007/CGM/BKO, pour alerter de la vente illicite sur le sol malien d'une quantité importante de moustiquaires USAID-GUINÉE destinées aux populations guinéennes. Le président de ce conseil, Elhadj Sita Camara va demander la poursuite et la condamnation ferme des auteurs et leurs complices selon la loi en vigueur tant au Mali et en Guinée. (Voir document en annexe)

A la suite de cette alerte, l'ambassadeur de Guinée au Mali va envoyer un message diplomatique au Ministre des affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger. (Voir document en annexe)

XIV-2 Procès-Verbal N°7 commissariat 12^{ème} arrondissement de Bamako

Le commissariat de police du 12^{ème} arrondissement va dresser un procès-verbal des enquêtes qu'elle va mener. C'est le commissaire divisionnaire Hamadou AG ELMEDHI qui va agir sous les instructions du procureur de la république, près le tribunal de Grande Instance de la commune 1 du District de Bamako.

Pour l'intervention qui a conduit à la découverte des moustiquaires détournées à la Guinée, c'est l'officier de permanence, le capitaine de police Ladji Cissé qui sera chargé d'agir. Il va découvrir dans les locaux servant d'entrepôt appartenant au député Malien, l'honorable Mamadou N'Fah SIMPARA, une quantité importante de balles contenant des moustiquaires imprégnées. La perquisition effectuée dans ce local permettra la saisie de :

- 16 balles de cinquante moustiquaires imprégnées reconditionnées dans un autre emballage différent de celui dans lequel elles ont été détournées de la Guinée.
- 19 paquets contenant chacun cent pièces d'emballages en sachets bleus
- 13 sacs contenant des résidus de moustiquaires portant des logos de l'USAID, ainsi que des étiquettes indiquant que lesdites moustiquaires provenaient effectivement de la Guinée.

Cette perquisition s'est déroulée en présence du propriétaire de l'entrepôt, le député SIMPARA.

XIV-3 Le Député Mamadou N'FA SIMPARA, le roi de la vente des MILDA détournées

Ce député Malien, est un élu de Banamba, tout puissant, qui au fil des années va déployer un grand réseau de vente de moustiquaires imprégnées. Sa vaste cour, située en face du tribunal de Grande instance de la commune 1 du district de Bamako, est à une dizaine de mètres du

commissariat de police du 12^{ème} arrondissement. C'est dire que c'est au nez et à la barbe de la justice et de la police qu'il s'est développé dans cette cour toute une activité frauduleuse liée à l'achat, au reconditionnement et à la vente des moustiquaires détournées.

Pour rappel, c'est la société de ce même député qui va livrer à PSI-Mali, les moustiquaires détournées à la Sierra Leone qui ont transité par le territoire guinéen.

C'est donc un acteur clé, qui détient dans son entrepôt tout un arsenal concourant à la dissimulation de preuves sur l'origine des MILDAS détournées.

Fait étonnant, L'honorable SIMPARA, sera entendu par la Police en qualité de simple témoin or, toutes les preuves ont été découvertes dans son entrepôt.

Dans cette vaste cour, d'ailleurs, il a été découvert par la police une camionnette qui aurait pu servir au transport des MILDAS détournées à la Guinée. Immatriculée T-0220-MD, cette camionnette est peinte de l'insigne de presque tous les partenaires, les ONG internationales intervient dans la lutte contre le paludisme dans le monde. Une façon de donner un caractère officiel à un trafic illicite. (Voir photos en annexe)

En qualité de témoin, il déclara qu'il a acheté ces MILDAS venues de la Guinée sans savoir d'où elles provenaient et que la quantité qui a fait l'objet de perquisition étaient destinée aux sinistrés de sa localité, victimes d'inondation dans le cercle de Banamba depuis le 22 septembre 2019.

Il ajoutera qu'il y'a de cela environ une année qu'il n'a pas mis les pieds dans son entrepôt à cause de ses nombreuses activités politiques et donc qu'il a chargé le nommé Kantara Kantako pour lui chercher des moustiquaires imprégnées.

Pour l'honorable Mamadou N'Fa SIMPARA, depuis belle lurette, ces genres de moustiquaires imprégnées sont vendues sur les différents marchés de Bamako par des guinéens et ce n'est caché de personne. (Audition du député)

XIV-4 Kantara KANTAKO, l'homme de main de SIMPARA

Kantara KANTAKO est un citoyen malien qui, depuis 2003 a été recruté par l'honorable SIMPARA en qualité de courtier. Il déclara que c'est son employeur qui va le charger de passer des commandes de moustiquaires imprégnées avec leurs fournisseurs. Il dit avoir alors commandé 20 balles de MILDAS en raison de 50 milles FCFA par balle avec un sieur nommé Mamadou Diaby, lequel selon lui n'a livré que 18 balles dont 2 ont été distribuées par son patron, l'honorable Mamadou N'Fa SIMPARA aux démunis à KIBAN (Mali)

XIV-5 Mahmadou DIABY, le Fournisseur des MILDAS détournées de la GUINÉE

Il déclare à son tour avoir acheté ces MILDAS des mains d'un certain ROUGEOT. En réalité, il dit avoir acheté 1000 moustiquaires imprégnées à 950 milles FCFA en raison de 950 FCFA l'unité qu'il a fait emballer pour avoir 20 balles en raison de 50 pièces par balles qu'il a ensuite revendu 1000 FCFA l'unité.

Sur ses potentiels fournisseurs, Mahmadou DIABY déclarera qu'il achète régulièrement de telles moustiquaires à la place de Guinée sise à NIARELA (Bamako) auprès des ressortissants guinéens, qui, ajoute-t-il, vendent quotidiennement ces moustiquaires sur cette place au vu et au su de tout le monde.

XIV-6 Sory FOFANA dit ROUGEOT

Ce Guinéen est né à Kouroussa et réside au Mali depuis 2004 et il déclare être un démarcheur au grand marché de Bamako.

Lorsque Mahmoudou Diaby l'a contacté, il est alors rentré en contact avec une dizaine de commerçants évoluant dans le commerce international de moustiquaires imprégnées en provenance de la République de Guinée. Et ces commerçants, sont installés à la gare routière de Djicroni (Bamako), tous des guinéens. ROUGEOT ajoute avoir pu rassembler 20 balles de MILDAS en raison de 40 milles FCFA par balle que Mahmoudou Diaby lui a payé d'ailleurs cash.

Mais, à la question de savoir s'il connaissait des commerçants guinéens auprès desquels il a l'habitude de se ravitailler, il répondra que malheureusement, aucun d'entre eux ne réside au Mali, ils vivent tous en Guinée et ils viennent à Bamako que pour écouler leurs marchandises et repartent aussitôt.

Les sieurs Kantara KANTAKO, Mahmoudou DIABY et Sory FOFANA dit ROUGEOT ont mis aux arrêts, leur procès se fait toujours attendre.

Après une mission rondement bien menée à Bamako durant des semaines, le juge d'instruction Alphonse Charles Wright va décider de regagner Conakry. Mais avant son arrivée, deux décrets seront pris, le premier pour démettre le ministre de la santé d'alors Niankoye Lama de ses fonctions et le deuxième pour lui, le nommer juge de siège au tribunal de Dixinn. Légalement, il n'est donc plus en charge du dossier pour lequel il n'y a pas une seule interpellation en Guinée à ce jour, contrairement au Mali.

XIV-7 SYNTHÈSE :

- Pour la troisième campagne de distribution des MILDA, le gouvernement Guinéen n'a pas apporté de contribution financière ni matérielle ;
- Des MILDA (990,775 MILDA) de routine destinée aux femmes enceintes et aux enfants, plus vulnérables au paludisme ont été détournées pour la distribution dans la ville de Conakry
- La composition du Comité National de Coordination de la campagne s'est faite dans un flou total (le choix des personnes par affinité) ;
- Des partenaires (CRS, FM, STOP PALU) ont acheté à la fois les MILDA et ont conclu des contrats pour leur transport or, cela n'est pas de leur ressort. Un camion loué à cet effet a fait un accident ayant entraîné la mort d'une personne et la destruction de plusieurs ballots (8) ;
- Seules les préfectures de N'Nzérékoré, Beyla, Lola, Yomou, Macenta, Kissidougou, Gueckedou ont fait l'objet d'une supervision (69 ballots et 6 pièces de MILDA récupérés). Cependant, un flou total entoure la campagne de distribution dans les autres préfectures de la Guinée ;
- Le MSHP a piétiné les enquêtes du juge d'instruction devant se rendre à Bamako en retardant son départ pour y dépêcher à l'avance sa propre mission.
- Les MILDA détournées à la Guinée ont été retrouvées dans l'entrepôt d'un député Malien Mamadou N'Fa SIMPARA à Bamako (16 ballots de 50 moustiquaires, 19 paquets de 100 pièces d'emballage chacun, 13 sacs de résidus de MILDA, une machine de reconditionnement des MILDA) ;
- Mamadou N'Fa SIMPARA a été entendu à titre de témoin or il est au cœur d'un vaste réseau d'achat et de commercialisation de MILDA interdites à la vente
- Trois de ses complices ont été arrêtés mais pas jugés jusque-là ;
- Les commerçants Guinéens, fournisseurs de ces MILDA aux Maliens n'ont pas été mis aux arrêts ;

- Aucun membre du Comité National de Coordination de la campagne 2019 n'a été entendu encore moins inquiété par la justice ;
- Une décision du Gouvernement Guinéen a mis fin aux fonctions du juge d'instruction avant le dépôt du rapport d'enquête de celui-ci ;
- Le Ministre de la santé Dr Edouard Niankoye Lama a été démis de ces fonctions
- Le nouveau juge d'instruction en charge du dossier au Tribunal de Kaloum peine à avancer dans les enquêtes ;
- La Guinée n'a toujours pas récupéré les MILDA saisies à Bamako ;

XV- REMARQUES

Il apparaît clairement dans ce dossier que le gouvernement Guinéen a son honneur à défendre aux yeux des partenaires techniques et financiers intervenant dans la mobilisation des fonds pour la lutte contre le paludisme.

Officiellement ce sont 1000 MILDA qui ont été achetées des mains de certains commerçants guinéens et livrées à l'honorable député Malien SIMPARA mais ce nombre est bien supérieur. La découverte d'une machine qui sert à coller les emballages et divers échantillons relatifs aux MILDA en provenance de la Guinée, dénote-t-on ne peut mieux, de l'ampleur du trafic qui s'opérait dans l'entrepôt de ce député qui n'a pas, faut-il le rappeler, été inquiété outre mesure.

Les commerçants guinéens qui ont vendu ces MILDA n'ont pas pu agir sans une complicité de ceux en charge de la gestion de la campagne 2019 de distribution des MILDA. Le Comité National de Coordination est aux faits de la situation car, il a l'entière responsabilité de la bonne distribution des moustiquaires aux populations guinéennes mais aussi de veiller qu'aucune moustiquaire n'a été détournée de son objectif. A ce jour aucun membre de ce comité n'a été entendu, ni mis aux arrêts.

Pourtant pour une meilleure coordination des activités, un Comité National de Coordination (CNC) et quatre commissions techniques (planification, suivi évaluation, logistique et communication) ont été constituées. Par ailleurs, dans le souci de sécuriser le processus, un comité national chargé de la sécurisation de la campagne a été mis en place pour veiller sur la régularité des différentes étapes de la campagne en rapport avec tous les acteurs concernés. Si en dépit de telles mesures, des MILDA sont sorties de la Guinée pour être vendues au Mali, la responsabilité de ce comité est pleinement engagée.

La Guinée a une mauvaise réputation auprès de certains partenaires financiers. Le Fonds mondial a en son sein un organe dénommé, le Bureau de l'Inspecteur général qui a publié un rapport d'enquête sur la Guinée en mars 2015. L'enquête avait confirmé des détournements et des fraudes graves visant 22 des 26 sous-récepteurs investis dans les programmes du Fonds mondial liés au VIH dans le pays, entre 2008 et 2010. Certains étaient tout simplement des entités fictives établies afin de détourner des fonds, tandis que d'autres étaient légitimes, mais n'avaient mené aucune activité programmatique alors qu'ils avaient reçu des crédits de subvention. Le Bureau avait également identifié des factures factices et des dépenses non justifiées. Au total, l'enquête avait relevé 416 183 dollars US de dépenses non conformes, détournées ou non justifiées. Les autorités guinéennes avaient remboursé l'intégralité des montants non conformes.

Enfin, dans la lutte contre le paludisme, l'OMS deux formes de lutte antivectorielle :

- ✓ La Distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide et la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent à l'intérieur des habitations.

- ✓ La Pulvérisation Intra domiciliaire d’Insecticide (PID) à effet permanent fait partie des mesures de protection communautaire. Son application dans le pays doit se faire sur la base de critères épidémiologiques et entomologiques spécifiques aux zones ciblées. Ce deuxième moyen de lutte est quasi-inexistant des opérations du ministère de la santé dans la lutte contre le paludisme.

Au-delà des ONG internationales impliquées dans les campagnes de distribution des MILDA, il est impérieux d’associer d’autres ONG locales qui évolueront essentiellement dans le suivi. Ce travail permettra de façon indépendante, de cerner les ratées de la distribution et de faire des recommandations aux principaux acteurs.